

Allocution de Pierre BAYLE, préfet de l'Aisne,
à l'occasion de la remise de médailles
de la Jeunesse et des Sports

le lundi 5 décembre 2011, dans les salons de la préfecture

Je suis très heureux de vous accueillir, dans le cadre de la Journée mondiale du bénévolat, à cette cérémonie organisée en l'honneur des responsables d'associations qui se sont vus décerner la médaille d'or et la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports dans le cadre des promotions 2010 et 2011.

Je salue les parlementaires, les conseillers généraux, les maires et toutes les personnes qui ont tenu, par leur présence, à exprimer leur attachement et leur reconnaissance aux dirigeants bénévoles associatifs ainsi récompensés.

Je tiens à saluer également la présence de M. Patrice GEORGES, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne ainsi que des chefs de service et des personnels du pôle « sport, jeunesse et vie associative » de cette DDI.

[La médaille de la jeunesse et des sports, reconnaissance de la Nation aux bénévoles impliqués dans le monde sportif et associatif]

La mission qui m'incombe aujourd'hui m'est d'autant plus agréable qu'elle est hautement symbolique de la reconnaissance de la Nation et de son Gouvernement envers celles et ceux qui, comme vous, au nom d'un idéal, se dépensent sans compter et s'engagent sans esprit de profit :

- pour la promotion du sport,
- pour l'épanouissement de la jeunesse à travers des loisirs sains et éducatifs, qui élèvent le corps et l'esprit,
- pour l'essor de la vie associative dans de nombreux domaines,
- pour le développement d'une vie plus responsable et plus citoyenne.

Je vous rappelle que la médaille d'argent de la jeunesse et des sports est attribuée aux personnes titulaires de la médaille de bronze depuis au moins 4 ans, justifiant de 12 années d'activités et qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ou dans les activités se rattachant à ces catégories.

La médaille d'or, quant à elle, est attribuée aux personnes justifiant de 20 ans de services et 8 ans après la médaille d'argent.

Les médailles d'or et d'argent sont attribuées par arrêté du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports sur proposition du préfet du département du lieu de domicile des futurs récipiendaires ou, lorsque leurs activités le justifient, du préfet de région.

Ces arrêtés ont été signés par les ministres, Roselyne BACHELOT-NARQUIN puis Chantal JOUANNO, en janvier 2010 et en janvier et juillet 2011.

En mettant vos compétences, vos talents et votre dévouement au service de la jeunesse et du monde associatif en général, grâce à votre enthousiasme, vous œuvrez pour le bien public, aux côtés et avec le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales.

Vous êtes les piliers du monde associatif auquel vous savez inculquer les valeurs qui font des jeunes (et des moins jeunes) des personnes responsables, solidaires, désintéressées et porteuses d'espoir.

C'est grâce aux associations et au travail soutenu de bénévoles comme vous que ces jeunes sont devenus ce qu'ils sont. Car, toutes et tous, ici présents, vous nourrissez les mêmes objectifs : transmettre à d'autres la passion qui vous anime, leur apprendre à dominer la peur, à triompher de la fatigue, à vaincre la difficulté, dans l'honneur, l'effort et la satisfaction de réaliser un travail utile et plein de promesses.

Vous êtes divers dans vos itinéraires personnels et dans vos choix professionnels, dans vos modes de vie, dans vos engagements. Vous œuvrez dans des domaines variés, dans le sport, mais aussi dans les activités culturelles, dans l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse. Vous exercez des tâches multiples, mais vous manifestez tous la même volonté d'aider autrui. Et, cela mérite d'être souligné, depuis de nombreuses années.

Les personnes morales ont besoin des personnes physiques qui les incarnent à travers leur engagement et les valeurs humaines dont elles sont porteuses.

Pour chacun d'entre vous, la vie est un engagement. L'engagement au service des autres, c'est votre vie. C'est la vie.

Je me plais à souligner que parmi les personnes honorées aujourd'hui se trouvent des élus locaux : en l'occurrence Thierry DELEROT, conseiller général du canton de Laon-Sud depuis 2008 et

président de la commission Education, sport, culture et jeunesse ; et Serge PLOCQ, qui fut conseiller municipal de Gauchy de 1983 à 1995.

Leur engagement a doublement valeur d'exemple. Il a un caractère civique et citoyen.

[De la vigueur du bénévolat en France]

Sait-on que la France est « championne d'Europe » du bénévolat et du volontariat ? Dans notre pays, 4 associations sur 5 sont exclusivement gérées par des bénévoles.

Sait-on que, dans notre pays, ce sont quatorze millions de personnes qui participent à la vie associative, dont 3,5 millions de bénévoles réguliers qui consacrent au moins deux heures par semaine à une association ?

Des bénévoles qui, au quotidien, produisent de la générosité, fabriquent du dévouement, construisent de l'harmonie et tissent du lien social, de l'échange entre les hommes.

En France, 190 associations nouvelles sont créées par jour et 1 million d'associations fonctionnent régulièrement.

Dans l'Aisne, près de 400 associations sont déclarées chaque année et environ 7.000 ont, à ce jour, une activité effective avec une réelle vie démocratique.

Si la liberté associative est l'une des grandes conquêtes du début du siècle dernier, si elle a désormais une légitimité constitutionnelle et si en France près d'un adulte sur deux est membre d'une association, c'est grâce aux efforts fournis par des milliers de bénévoles au cours des décennies.

La journée mondiale du bénévolat permet d'honorer et de mettre en lumière ces acteurs de la vie sociale, qui mènent leur action discrètement tout au long de l'année ; et je veux remercier à travers vous tous les bénévoles qui, sans exception, mettent leurs compétences, leurs talents et leur dévouement au service du monde associatif. Grâce à leur enthousiasme, ils œuvrent pour le bien public, aux côtés et avec le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales.

[2011, année européenne du bénévolat et du volontariat]

Si cette journée permet de mettre à l'honneur les bénévoles axonais, l'année 2011 a été proclamée par la Commission européenne « année européenne du bénévolat et du volontariat ».

Tout au long de l'année, la France s'est mobilisée pour développer et valoriser l'action associative. Ces nombreux événements ont été complétés ces derniers mois par la concrétisation de plusieurs chantiers lancés en 2009 dans le cadre de la deuxième conférence de la vie associative.

[Création du Haut Conseil à la vie associative]

Je pense tout d'abord à la création du Haut Conseil à la vie associative, installé le 20 octobre dernier. Instance d'expertise et de dialogue avec les associations, il remplace le Conseil national de la vie associative (CNVA).

Fondé sur les compétences et l'expertise de ses membres plutôt que sur la représentativité des associations ou de leurs secteurs d'activité, le Haut Conseil a pour objectifs d'enrichir le dialogue entre les pouvoirs publics et les associations et d'améliorer la pertinence des mesures prises par les pouvoirs publics.

Saisi en amont de tous les textes législatifs et réglementaires concernant les associations, le Haut Conseil a pour mission de contribuer par ses propositions et ses recommandations au développement et à l'amélioration de la connaissance des réalités de la vie associative. Il veillera également à recueillir et à mettre à disposition les données territoriales, qualitatives et quantitatives sur le secteur pour établir tous les deux ans un bilan de la vie associative.

Pour leur part, les associations peuvent sous certaines conditions saisir le HCVA sur toute question les intéressant.

[La création d'un portail virtuel de la vie associative]

Je pense également à la mise en ligne en février du portail officiel de la vie associative, www.associations.gouv.fr.

Cet outil recense des informations pratiques pour créer, gérer et développer son association et répertorie tous les corpus juridiques et les études statistiques sur ce secteur.

[Un portefeuille de compétences pour les bénévoles]

Autre nouveauté, l'élaboration par les pouvoirs publics d'un portefeuille des compétences, disponible en ligne sur www.associations.fr et destiné à valoriser, dans le cadre personnel et professionnel, la prise de responsabilités dans une association.

Ce nouvel outil doit permettre aux bénévoles d'aller au-delà de la description de leurs activités, de mieux utiliser les outils de validation et de certification qui existent et de valoriser leurs acquis dans leur parcours associatif, étudiant ou professionnel.

Soucieuses de l'accompagnement de leurs bénévoles, les associations peuvent l'utiliser dans une perspective de gestion des équipes.

[La vie associative : un apprentissage de la vie citoyenne dès 16 ans]

Enfin, la création du service civique et l'abaissement de la majorité à 16 ans pour la création et la gestion d'une association visent à renforcer la place des jeunes dans la vie associative.

Modifiée, la loi de 1901 précise dorénavant que « les mineurs de seize ans révolus peuvent librement constituer une association », sous réserve de l'accord de leur représentant légal bien évidemment.

[Conclusion et appel des médaillés]

Mesdames, Messieurs, en conclusion de mon propos, je vous adresse à toutes et à tous mes sincères félicitations pour l'action que vous menez pour la plus grande satisfaction de celles et ceux qui vous accordent leur confiance.

Je forme à votre intention des vœux de pleine réussite dans votre engagement.

Maintenant, nous allons procéder à l'appel de chaque médaillé – en commençant bien sûr par la médaille d'or.

(M. Georges appelle les récipiendaires, donne lecture d'un bref discours sur chacun d'eux ; M. le Préfet leur remet la médaille.)

Médaillés d'or : Hubert FAVEREAUX, Michel LESPINASSE, Daniel TREGER, Thierry MORTECRETTE, Jean-Louis RICAUX, Serge PLOCCQ

« Au nom du ministre de la Jeunesse et des Sports, je vous remets la médaille d'or de la jeunesse et des sports. »

Médaillés d'argent : Thierry DELEROT, Marie-Céline DELAPORTE, Claudine MONCMBLE, Alain SIMBOZEL, Alain VARLET, Marcel VILLEMONTAIX, Michel RUBIN (excusé), Christian HOT, Daniel HOUZE, Frédéric DUBOIS, Jacqueline HARDY, Jean-Pierre NOE, Gérard DEMESSENCE (a déjà reçu la médaille).

« Au nom du ministre de la Jeunesse et des Sports, je vous remets la médaille d'argent de la jeunesse et des sports. »